JEAN JACQUES LARTIGUE.

Premier Evêque de Montréal, etc.

AU CLERGE ET A TOUS LES FIDELES DE NOTRE DIOCESE, SALUT ET BENEDICTION EN NOTRE SEIGNEUR.

Depuis longtems, Nos Très Chers Frères Nous n'entendons parler que d'agitation, de révolte même, dans un Pays toujours renommé jusqu'à présent par sa loyauté, son esprit de paix, et son amour pour la Religion de ses Pères. On voit partout les frères s'élever contre leurs frères, les amis contre leurs amis, les citoyens contre leurs concitoyens ; et la discorde, d'un bout à l'autre de ce Diocèse, semble avoir brisé les liens de la charité qui unissaient entre eux les Membres d'un même corps, les enfants d'une même Eglise, du Catholicisme qui est une Religion d'unité. Dans des conjonctures aussi graves, notre seul parti ne peut être sans doute que de Nous en tenir, je ne dis pas à l'opinion que Nous, et nos fidèles Coopérateurs dans le Saint Ministère, aurions droit cependant d'émettre comme citoyens aussi bien que les autres, mais à l'obligation stricte que Nous impose l'Apôtre des Nations lorsqu'il disait : Malheur à moi si je ne prêche pas l'Evangile ; 1 Cor. 9, 16. Car la nécessité m'y oblige, *necessitas enim mihi incumbit.* Non, N. F. C. F. aucun de vous n'ignore que les devoirs des divers Membres du Corps Social, aussi bien que ceux de la Famille, appartiennent essentiellement à la Morale Chrétienne ; que cette Morale divine fait partie du dépot sacré de la Foi, qui Nous a été transmis par le canal très pur de l'Ecriture et de la Tradition ; et que Nous sommes tenus de vous le transmettre aussi fidèlement, en notre qualité de successeur des Apôtres.

Nous ne saurions d'ailleurs vous être suspect sous aucun rapport ; comme chez vous, le sang Canadien coule dans nos veines : Nous avons souvent donné des preuves de l'amour que Nous avons pour notre chère et commune patrie ; et ainsi que l'Apôtre, Nous pourrions prendre Dieu à témoin que Nous vous chérissons tous dans les entrailles de Jésus-Christ ; Philip. 1, 8, vous savez enfin que Nous n'avons jamais rien reçu du Gouvernement civil, comme nous n'en attendons rien, que la justice dûe à tous les Sujets Britanniques ; et Nous rendons témoignage à la vérité quand nous attestons solennellement que Nous vous parlons ici de notre propre mouvement, sans aucune impulsion étrangère, mais seulement par un motif de conscience.

Encore une fois, N. T. C. F. Nous ne vous donnerons pas notre sentiment comme Citoyen, sur cette question purement politique, *qui a droit ou tort entre les diverses branches du Pouvoir souverain ; (ce sont de ces choses que Dieu a laissées aux disputes des hommes,) mundum tradidit disputationi eorum :* Eccles. 3, 11, mais la question morale, savoir *quels sont les devoirs d'un Catholique à l'égard de la Puissance civile, établie et constituée dans chaque Etat*, cette question religieuse dis-je, étant de notre ressort et de notre compétence, c'est à votre Evêque à vous donner sans doute toute instruction nécessaire sur cette matière, et à vous de l'écouter ; *car* dit le célèbre Lamenais, *les Evêques étant chargés par l'Esprit Saint de gouverner, sous la conduite du Souverain Pontife, l'Eglise de Dieu, nous faisons profession de croire qu'en tout ce qui tient à l'administration spirituelle de chaque Diocèse, Prêtres et Laics doivent fidèlement obéir aux Ordres de l'Evêque institué par le Pape.* Act. 20, 28. Déclaration présentée au St. Siège par les Rédacteurs de l'Avenir, Journal de l'Avenir de 6 Février, 1831. Rom. 13, 1, 2, 4, 6.

Voici donc ce que vous enseignent làdessus les divines Ecritures. " Que tout " le monde, dit St. Paul aux Romains, soit " soumis aux Puissances supérieures ; car " il n'y a point de puissance qui ne vienne " de Dieu ; et c'est lui qui a établi toutes " celles qui existent. Celui donc qui s'op- " pose aux Puissances, résiste à l'ordre de " Dieu ; et ceux qui y résistent, acquièrent " pour eux-mêmes la damnation. Le " Prince est le Ministre de Dieu pour pro- " curer le bien ; et comme ce n'est pas en " vain qu'il porte le glaive, il est aussi son " son Ministre pour punir le mal. Il vous " est donc nécessaire de lui être soumis, non " seulement par crainte du châtiment, mais " aussi par un devoir de conscience. So- " yez donc soumis, ajoute St. Pierre le Chef " des Apôtres, 1 Petr. 3, 13, 14, 15, 16,17, " 18, 19, à toutes sortes de personnes par " rapport à Dieu, soit au Roi, comme étant " audessus des autres, soit aux Chefs qu'il " vous envoie pour punir les méchants et " louer les bons ; car telle est la volonté de " Dieu. Etant libres, ne vous servez pas " de cette liberté comme d'un voile pour " couvrir de mauvaises actions ; mais " (agissez) comme des serviteurs de Dieu. " Rendez honneur à tous, aimez vos frères, " craignez Dieu, honorez le Roi. Serviteurs, " soyez soumis et respectueux envers vos " Maîtres, non seulement à l'égard de ceux " qui sont bons et doux, mais aussi envers " ceux qui sont bizares et fâcheux ; car " c'est un effet de la grâce, si en vue de " Dieu, l'on souffre avec patience d'injustes " traitements."

Voilà, N. T. C. F. les oracles de l'Esprit Saint, tels que nous les trouvons dans la Sainte Bible : voilà la doctrine de Jesus-Christ; telle que les Apôtres Pierre et Paul l'avaient apprise de la propre bouche de leur divin Maître. Mais quelque claires que soient par elles-mêmes ces paroles de vérité, un chrétien n'interprète jamais la parole de Dieu par son esprit privé : il sait que c'est un dogme fondamental de sa foi que, comme l'assure St. Pierre, 2 Petr. 1, 20, les Saintes Ecriture ne doivent pas être entendues selon le sens particulier de chacun ; et qu'il n'appartient qu'à l'Eglise Catholique, notre Mère, de nous en donner l'intelligence. selon cette sentence de J. C. dans l'Evangile, Math. 18, 17, " celui qui n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un Payen et un Publicain. Sit tibi Ethnicus et Publicanus." Or, le Pape actuel, Grégoire XVI, du haut de sa Chaire Pontificale, s'est expliqué sur ces textes de l'Ecriture : il a interprêté, à la suite des Sts. Père, et d'après la Tradition perpétuelle de l'Eglise depuis son établissement jusqu'à nos jours, ces passages des Livres saints que Nous vous avons cités ; et il en a dicté le vrai sens a l'Univers Chrétien, dans son Encyclique du 15 Août, 1832 qu'il adressa aux Evêques du monde entier au commencement de son Pontificat. Pas un seul Evêque depuis cette époque n'a réclamé contre la doctrine de cette lettre, ensorte qu'elle a reçu l'assentiment, du moins tacite, de toute l'Eglise enseignante, et qu'on doit la regarder conséquemment comme une décision dogmatique.

" Comme Nous avons appris, dit le St. Père, (car ici, ce n'est pas notre parole que vous allez entendre ; c'est celle du Vicaire de J.) comme Nous avons appris que des écrits semés parmi le Peuple proclamant certaines doctrines qui ébranlent la fidélité et la soumission dûs aux Princes, et qui allument partout les flambaux de la révolte, il faudra empêcher avec soin que les peuples ainsi trompés ne soient entrainés hors de la ligne de leurs devoirs. Que tous considèrent, que suivant l'avis de l'Apôtre, *il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu. Ainsi, celui qui résiste à la Puissance résiste à l'ordre de Dieu ; et ceux qui résistent s'attirent la condamnation à eux mêmes.* Les lois divines et humaines s'élèvent donc contre ceux qui s'efforcent d'ebranler, par des trames de révolte et de sédition, la fidélité aux Princes, et de les précipiter du trône. C'est pour cela, et afin de ne pas contracter une telle souillure, que les premiers Chrétiens, au milieu de la fureur des persécutions, surent cependant bien servir les Empereurs, et travailler au salut de l'Empire, comme il est certain qu'il le firent. Ils le prouvèrent admirablement, non seulement par leur fidélité à faire ce qui leur était ordonné, dès qu'il n'était pas contraire à la religion, mais encore en répandant même leur sang dans les combats."

" Les soldats Chrétiens, dit St. Augustin, St. Aug. in psalm. 124, No. 7, servaient un Empereur Infidèle ; mais s'il était question de la cause, de J. C., ils ne reconnaissoient que celui qui est dans les Cieux. Ils distinguaient le Maître temporel ; et cependant ils étaient soumis pour le Maître éternel même au Maître temporel. C'est ce qu'avoit devant les yeux l'invincible Martyr Maurice, Chef de la légion Thébaine, lorsque, comme le rapporte St. Eucher, il répondit à l'Empereur, D. Ruinart Act. ss. Maurice et Comp. No 4. *Nous sommes vos soldats, Prince, mais en même tems serviteurs de Dieu ; et maintenant même le danger où nous sommes de perdre la vie ne nous pousse point à la révolte : nous avons des armes, et nous ne résistons point, parceque nous aimons mieux mourir que de tuer.* Cette fidélite des anciens Chrétiens brille avec bien plus d'éclat, si l'on remarque, avec Tertullien, qu'alors les Chrétiens ne manquoient, ni par le nombre, ni par la force, s'ils eûssent voulu se montrer ennemis déclarés de l'Etat. Tertul. Apolog. Ch. 37.

" Ces beaux exemples de soumission inviolable aux Princes, qui étaient une suite nécessaire des préceptes de la Religion Chrétienne, condamnent l'erreur de ceux qui, enflammés d'ardeur pour une liberté effrénée, s'appliquent à ébranler et renverser les droits des Puissances, tandis qu'au fond ils n'apportent aux Peuples que la servitude sous le masque de la liberté. C'est là que tendoient les coupables desseins des Vaudois des Wiclefistes, et des autres qui ont été si souvent frappés d'anathême par le Siège Apostolique ; et ceux qui travaillent pour la même fin, n'aspirent encore qu'à se féliciter avec Luther d'être *libres à l'égard de tous et de toutes choses.*"

" Le devoir vous oblige, ajoute le même Pontife dans son Bref de Juillet 1832 aux Evêques de Pologne, de veiller avec le plus grand soin à ce que des hommes mal intentionés, des propagateurs de fausses doctrines, ne répandent parmi vos troupeaux le germe de théories corruptrices. Ces hommes, prétextant leur zèle pour le bien public, abusent de la crédulité des gens de bonne foi qui, dans leur aveuglement, leur servent, d'instrument, pour troubler la paix, et renverser l'ordre établi. Il convient que, pour l'avantage des Disciples de Jésus-Christ, leurs fausses doctrines soient mises dans leur jour : il sut réfuter leurs principes par la parole immuable de l'Ecriture Sainte, "et par les monuments authentiques de la Tradition de l'Eglise."

Telle est la doctrine du Souverain Pasteur des âmes, du Pontife vénérable maintenant siégeant sur la Chaire éternelle, jointe à l'enseignement de l'Eglise de tous les tems et de tous les lieux ; et vous devez voir à présent, N. T. C. F. que Nous ne pouvions, sans blesser nos devoirs et sans mettre en danger votre propre salut omettre d'éclairer votre conscience dans un pas si glissant. Car-il ne s'agit pas ici de moins pour vous que de maintenir les lois de Religion, ou de les abandonner, puisque pour un Catholique, il ne saurait y avoir de partage en matière de foi ; et que selon l'Apôtre St. Jacque, celui qui manque à un seul article de la loi, est coupable sur tous les autres points.

Ne vous laissez donc pas séduire, si quelqu'un vouloit vous engager à la rébellion contre le gouvernement établi, sous prétexte que vous faites partie du *Peuple Souverain :* la trop fameuse Convention Nationale de France, quoique forcée d'admettre la souveraineté du Peuple puisqu'elle lui devoit son existence, eut bien soin de condamner elle-même les insurrections populaires, en insérant dans la *Déclaration des droits* en tête de la Constitution de 1795, que la souveraineté réside, non dans une partie, ni même dans la *majorité* du Peuple, mais dans l'*universalité* des Citoyens. Art. 17. ajoutant que *nul individu, nulle réunion partielle de Citoyens, ne peut s'attribuer la Souveraineté.* Art. 18 Or qui oseroit dire que, dans ce pays, la *totalité* des Citoyens veut la destruction de son Gouvernement ?

Nous finissons, N. T. C. F. par en appeler à vos cœurs, toujours nobles et généreux. Avez-vous jamais pensé sérieusement aux horreurs d'une guerre civile ? Vous êtes-vous représenté des ruisseaux de sang inondant vos rues ou vos campagnes, et l'innocent enveloppé avec le coupable dans la même série de malheurs ? Avez-vous réfléchi que, presque sans exception, toute Révolution populaire est une œuvre sanguinaire, comme le prouve l'expérience ; et que le Philosophe de Geneve, l'auteur du *Contrat Social*, le grand fauteur de la souveraineté du Peuple, dit quelque part qu'une Révolution seroit achetée trop cher, si elle coûtoit une seule goutte de sang ? Nous laissons à vos sentiments d'humanité et de Christianisme ces importantes considérations. *Que la grâce de N. S. J. C., la charité de Dieu, et la communication de l'Esprit demeurent avec vous tous. Amen.*

Sera notre présent Mandement lû et publié à la Messe paroissiale ou principale de chaque Eglise, et au Chapître de chaque Communauté de notre Diocèse, le premier Dimanche ou jour de Fête après sa réception.

Donné à Montréal, le vingt-quatre l'Octobre, mil-huit-cent-trente-sept, sous notre Seing et Sceau, avec le contre-Seing de notre Secrétaire.

L. † S. J. J. EVEQUE DE MONTREAL.

Par Monseigneur.

A. F. TRUTEAU, ptre. Secrétaire.

(Pour Copie.)